

RÈGLEMENT DE DOL EN ROSE 2025

(v1 du 28/08/2025)

ORGANISATEURS : Collectif Dol en Rose (Ville de Dol de Bretagne, Courir à Dol, UCIAD)

ART 1 : PARCOURS :

Principalement sur route, il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé. Les participants doivent respecter le Code de la route, et ne sont en aucun cas prioritaire et doivent se considérer comme des piétons.

Cette manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de débris en dehors des zones de ravitaillement.

3 distances, un jogging de 10.2 km et 2 marches de 5.7 et 7.2 km .

ART 2 : ASSURANCE :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrent(e)s.

Elle a souscrit une assurance auprès de la compagnie "AXA"

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.

ART 3 : INSCRIPTION et TARIF :

Par le site NEXTRUN : jusqu'au samedi 27 septembre 2025, 12 h 00.

Sur place : à partir du samedi 27 septembre, 17h00.

Tarif : 10.2 km, 7.2 km et 5.7 km = 5,00€

La totalité des bénéfices seront reversés à LA LIGUE CONTRE LE CANCER 35.

ART 4 : RETRACTATION :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

ART 5 : CATÉGORIE D'ÂGE AUTORISÉES À COURIR LE JOGGING

Pour 10.2 km : A partir de Cadets 2008-2009

Pas de limite d'âge pour les 2 marches.

ART 6 : DÉPART / ARRIVÉE :

Les départs pour les 3 parcours : Parvis de la mairie, Square Général De Gaulle, Dol de Bretagne

Arrivée : Parvis de la mairie, Square Général De Gaulle, Dol de Bretagne

ART 7 : HORAIRES :

Départ à 18 h 30

ART 8 : RAVITAILLEMENT :

Uniquement à l'arrivée

ART 9 : SÉCURITÉ :

Chaque concurrent doit se conformer au code de la route et aux indications des signaleurs.
Le service de secours est assuré par une association de secourisme.

ART 10 : RÉCOMPENSES :

Le plaisir de Courir et de marcher, de découvrir des lieux insolites et de rencontrer beaucoup de monde.

ART 11 : RÉSULTATS :

Ces parcours ne sont pas chronométrés donc pas de classement.

ART 12 : DROIT À L'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs et/ou ses partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à Dol en Rose sur lesquelles il pourrait apparaître.

Elles peuvent être utilisées sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

ART 13 : ANNULATION DE LA COURSE :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non- respect de ces consignes, entraînera defacto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

ART 14 : PROTOCOLE SANITAIRE :

Ce règlement peut être susceptible de devoir subir des modifications de dernière minute en fonction des contraintes sanitaires imposées au moment de la manifestation.

ART 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Tout coureur inscrit reconnaît avoir connaissance du règlement et l'accepte de fait.